

Du *Extrait* Novembre huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de Charles, Audry

N° 14

âgé de *vingt-neuf* ans, né à *La Gard* département  
de *la Sar* le *Dix* du mois de *Mai*  
mil huit cent *soixante* profession de *Cultivateur* domicilié  
à *La Gard* département de *la Sar* fils *major*  
de *August, François, Audry* né à *La Gard* département  
de *la Sar* profession de *Cultivateur* domicilié  
à *La Gard* département de *la Sar* et  
de *Séver, Rosine, Noirel* née à *La Pallete* département  
de *la Sar*, son épouse, *Cultivatrice* domiciliée à *La Gard (Sar)* & par  
*La mère* présente et consentants *Père* & par

Et de *Josephine, Maria, Abaille*

âgé de *vingt-quatre* ans, née à *La Gard* département  
de *la Sar* le *Dix-huit* du mois de *Mars*  
mil huit cent *soixant-cinq* profession de *Cultivatrice* domiciliée  
à *La Gard* département de *la Sar* fille *major*  
de *Maur, Joseph, Abaille* né à *La Gard* département  
de *la Sar* profession de *Cultivateur* domicilié  
à *La Gard* département de *la Sar* et  
de *Françoise, Guillaume* née à *Arques* département  
de *la Sar*, son épouse, *Cultivatrice* domiciliée à *La Gard (Sar)* & par  
*La mère* présente et consentants *Père* & par

Les actes préliminaires sont : 1° *Les publications du mariage faites par nous, sans opposition, les Dimanches Dix et dix-sept*  
*Novembre*, mil huit cent quatre-vingt-neuf, demeurés affichés  
le délai voulu par la loi.

2° *Sur l'acte de naissance de la future Gendre*  
3° *Sur l'acte de naissance de la future épouse*

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi  
que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits  
et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié  
par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a pas existé de  
contrat de mariage & le date de \_\_\_\_\_ du mois de \_\_\_\_\_

mil huit cent \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_  
ministère de \_\_\_\_\_ département de \_\_\_\_\_

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Josephine, Maria, Abaille*  
& l'autre *Charles, Audry*

Le tout en présence de *Fournier, Ange*  
domicilié à *La Gard* département de *la Sar* âgé  
de *vingt-cinq* ans, profession d'*ouvrier à l'Arxenal*, non parent ni allié  
des futurs

De *Boudillon, Adolphe*  
domicilié à *Coulons* département de *la Sar* âgé  
de *vingt-cinq* ans, profession de *Cultivateur*, beau-père de la future

De *Jourdan, Auguste*  
domicilié à *La Gard* département de *la Sar* âgé  
de *quarante-deux* ans, profession de *Jardinier*, beau-père de la future

Et de *Richard, Marius*  
domicilié à *La Gard* département de *la Sar* âgé  
de *vingt-quatre* ans, profession de *boulangier*, non parent ni allié des futurs

Après quoi *Moi, Eugène, Blanc, Maire de la Commune*  
*de La Gard*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont  
unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la  
principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par les quatre témoins  
seulement; *La future, la future, les père et mère de la future, ainsi*  
*que les père et mère de la future, ont déclaré ne le savoir et ce faire par*  
*eux requises.* Approuvant dix-sept mots rayés nuls

*Fournier Boudillon Jourdan Richard*

*Eugène Blanc*